



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° RM-DEC-1000-055 du 12 décembre 2025 fixant l'ouverture du registre des inscriptions à l'examen du diplôme d'Etat de moniteur éducateur session 2026

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu le décret du Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de la ministre des Outre-mer en date du 04 juin 2025, Madame Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, est nommée dans l'emploi de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE

Article 1^{er} :

Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de moniteur éducateur sera organisée dans l'académie de Mayotte au titre de l'année 2026

Article 2 :

Le registre des inscriptions sera ouvert du 12 janvier 2026 au 13 février 2026 au rectorat de Mayotte

Article 3 :

Les établissements de formations doivent adresser à la division des examens et concours - rectorat de Mayotte au plus tard le 15 mai 2026 :

- ✚ Le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées par l'établissement de formation, à l'évaluation de la période de formation pratique et à l'évaluation des compétences ;
- ✚ Le dossier pratique professionnel en deux exemplaires.

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général d'académie de Mayotte est chargé de l'exécution de ce présent arrêté.

